

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

Réuni le vendredi quatre juin deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

**Étaient présents :** Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

**Était excusé :** Monsieur BONNOT.

**Était absent :** Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

#### *a) Durées des contrats*

Le Maire rappelle que les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune conclus avec la Société Véolia Eau, prolongés par voie d'avenant arrivent à échéance le 30 juin 2021.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement au vu des rapports établis en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et des rapports sur le principe de la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement, le conseil municipal :

- décide du principe de déléguer sous la forme d'une concession les services publics d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 8 ans (échéance au 31 décembre 2029),
- approuve le document contenant les principales caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

#### *b) Avenants n°3 au contrat de délégation du service public*

Vu l'échéance des contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement passés avec la Société Véolia Eau, fixée au 30 juin 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de 6 mois, portant leur échéance au 31 décembre 2021, ceci pour le motif suivant :

- mener à bien la procédure de délégation des services d'eau potable collectif et d'assainissement collectif, en intégrant la réflexion concernant les évolutions de maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'intercommunalité.

Il présente à ces fins l'avenant au contrat.

Le conseil municipal :

- approuve les avenants n°3 de prolongation de 6 mois, portant leur échéance au 31 décembre 2021,
- autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

#### *c) Approbation des dossiers de consultation*

Le Maire rappelle que les contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune conclus avec la Société Véolia Eau arrivent à échéance le 31 décembre 2021 (après avenant de prolongation) et qu'une procédure conduisant aux choix d'un futur délégataire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, est en cours.

Pendant une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur les dossiers de consultation relatifs à la délégation du service public d'eau potable et d'assainissement de la Commune/

Le Maire présente les dossiers de consultation et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces dossiers de consultation.

.../...

.../...

## **EXAMEN DE DEVIS**

- a) Le Maire présente un plan de financement prévisionnel concernant la restitution de l'éclairage public Chemin de Champ d'Hyver. Le montant des travaux s'élève à 1 533.70 € H.T.

Le SDE 18 prend en charge 50% du montant H.T. et la participation demandée à la Commune est des 50% restants. Le conseil accepte ce plan de financement et autorise le Maire à le signer.

- b) Le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel complémentaire pour l'alimentation en énergie électrique entre 36 et 120 KVA, chemin de Champ d'Hyver. Les travaux coûtent 3 695.27 € H.T.

Le SDE 18 prend en charge 70 % du montant des travaux, soit 2 586.69 € et la Commune devra participer à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 1 108.58 €. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer ce plan de financement.

- c) Le Maire expose le devis émanant de la Société EXEAU TP pour les travaux d'élargissement d'une voirie calcaire afin de faciliter la circulation à la station d'épuration. Le devis se monte à 1 500.00 € H.T. Le conseil l'approuve et charge le Maire de le signer.

## **AUGMENTATION DU LOYER AUX FARGES**

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant du loyer du logement de la Ferme des Farges de 0.20 %, selon l'indice de référence des loyers, ceci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **RÉVISION DES TARIFS**

Le conseil décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine qui passera de 3.80 € à 3.90 € pour les élèves et de 6.40 € à 6.60 € pour les adultes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les tarifs de la garderie périscolaire augmenteront de 0.05 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **REMERCIEMENTS**

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes Maritimes remercie la Commune pour la subvention qu'elle a versée suite à la tempête « Alex ».

## **INFORMATIONS**

- Monsieur IMBAULT explique que la phase 2 de la fibre optique (couverture totale de tous les foyers de la Commune) sera opérationnelle en 2025 et qu'il faudra dresser la liste des logements à équiper.
- Monsieur IMBAULT signale que pour la pose de l'antenne, le bail avec orange est signé et que la déclaration de travaux est en cours d'instruction.
- Madame GUÉRU donne connaissance au conseil que la Nuit des Étoiles aura lieu les 6 et 7 août prochains. Des conférences, limitées à 200 personnes, auront lieu en l'Église et/ou à la Galerie CAPAZZA. Les observations auront lieu au Pôle des Étoiles.
- Monsieur BAILLY informe qu'il a commandé un feu d'artifice qui sera tiré le 14 juillet.
- Madame LE BEUF indique qu'il y aura un concert à la Chapelle d'Angillon, à Méry-es-Bois et à Nançay le 25 août prochain, organisé par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Monsieur IMBAULT informe que dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Biennale de Sculpt' en Sologne, l'artiste arrivera le 10 juin pour peindre le mur de la chaufferie de l'école, rue de l'Enclos.
- Madame BOUGIS expose au conseil que le centre de loisirs de Salbris pourrait accueillir les enfants de Nançay qui le souhaiteraient.
- Le Maire demande aux conseillers chargés des travaux, de présenter au prochain conseil un devis pour la réfection du Pont des Conduites.

Le Maire,